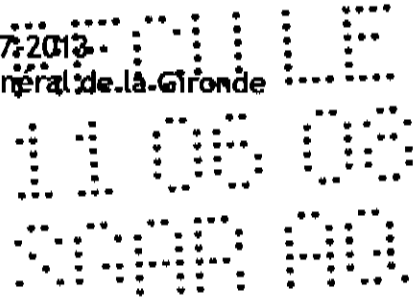


REU LE
11 06 08
2244 AD

Convention d'objectifs 2007-2013

Conseil régional d'Aquitaine- Conseil général de la Gironde





Préambule

Avec une croissance démographique supérieure à la moyenne nationale la plaçant au 3^{ème} rang des régions françaises, l'Aquitaine consolide sa place de terre d'accueil. La Gironde en constitue le poumon démographique représentant 44% de la population d'Aquitaine avec un solde naturel positif, tendance qui fait exception dans la région.

Avec un territoire d'une superficie approximativement 2 fois plus grande que la moyenne des départements français, et une métropole qui accueille elle-même plus de la moitié de la population girondine, la Gironde doit faire face à des enjeux majeurs, d'autant plus que le département participe activement aux migrations régionales, cette tendance venant renforcer l'accroissement démographique de la Gironde.

Les problématiques sociales, économiques et écologiques qui en résultent si elles ne sont pas appréhendées aux différentes échelles territoriales peuvent constituer de véritables freins à l'attractivité régionale. C'est pourquoi, il s'agit :

- d'anticiper et de préparer les mutations économiques et sociales pour créer les conditions d'un accès durable à l'emploi et aux services, conditions inhérentes aux exigences de solidarité,
- de mettre le développement durable au cœur des politiques publiques pour rendre compatibles la valorisation d'un cadre de vie exceptionnel et la recherche de compétitivité.

Compte tenu de la complexité du territoire liée aux phénomènes conjoints de métropolisation, de littoralisation et de mutation des territoires ruraux, les partenaires reconnaissent la nécessité de conjuguer leurs moyens et leurs compétences pour garantir la meilleure intégration des territoires dans la dynamique régionale.

La Région choisit de renforcer les orientations du Contrat de projets 2007-2013 en matière de compétitivité, de développement durable et de cohésion sociale et territoriale, en concrétisant un partenariat avec le Conseil général de la Gironde.

Celui-ci s'appuie sur les priorités stratégiques de la Gironde visant la cohérence des objectifs d'aménagement et de développement, dans un souci d'efficacité d'utilisation des fonds publics et de coordination des moyens mobilisés auprès des maîtres d'ouvrage.

Ce contrat est fondé sur les engagements réciproques de chacune des parties visant à mettre en œuvre la programmation déclinée ci-après.

Convention d'objectifs 2007-2013 Conseil régional d'Aquitaine, Conseil général de la Gironde

Vu le contrat de projets 2007-2013 signé le 5 mars 2007 entre la Région Aquitaine et le Préfet de région ;

Vu les conventions d'application du CPER :

- la convention VINIFLOR;
- la convention générale du Grand Projet n°6 : « Développer le transport ferroviaire de voyageurs et le fret ferroviaire et maritime », signée le 16 octobre 2007 ;
- la convention cadre pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage de RFF, signée le 18 octobre 2007 ;
- la convention cadre « Port Autonome de Bordeaux » ;
- la convention particulière d'application « Tram-train du Médoc » ;
- la convention « gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau », signée le 16 octobre 2007 ;
- l'accord cadre 2007-2013 entre l'Etat, l'ADEME et la Région Aquitaine signé le 20 mars 2007 ;
- la convention partenariale « Banque numérique du savoir en Aquitaine (BnSA) » ;
- la convention cadre Grand Projet n°9 « Littoral » (signée le 3 décembre 2007) ;
- la convention « Observatoire de la Côte aquitaine » (signée le 3 décembre 2007) et la convention de partenariat ;
- la convention « Restauration de l'hydraulique et réhabilitation du Domaine Public Maritime concédé et non concédé » (signée le 3 décembre 2007) ;
- la convention « Pêche, ostréiculture, aquaculture » (signée le 3 décembre 2007)
- le Plan Garonne, faisant l'objet d'une convention interrégionale spécifique.

Vu la délibération 2007.132CG du Conseil général en date du 17 décembre 2007 ;

Vu la délibération 2008.0026 du Conseil régional en date du 28 janvier 2008,

Le Département de la Gironde représenté par son Président, Monsieur Philippe MADRELLE,

La Région Aquitaine, représentée par son Président, Monsieur Alain ROUSSET,

Conviennent ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La Région Aquitaine et le Département de la Gironde s'engagent pour une durée de 6 ans à mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre des priorités stratégiques pluriannuelles définies conjointement.

La participation de l'Etat prévue au titre des opérations du Contrat de projets est rappelée le cas échéant par la référence aux conventions d'application concernées (cf. visas).

Outre les engagements financiers de la Région et du Département, des crédits européens seront mobilisés, sous réserve de la décision de l'organe de programmation compétent.

En application d'une politique conjointe de développement durable, les 3 axes prioritaires identifiés sont :

- I- Conforter l'attractivité et la compétitivité de la Gironde**
- II- Renforcer la cohésion sociale et territoriale par le développement de politiques territoriales conjointes**
- III- Optimiser la place de la Gironde comme territoire « ressource » en faveur d'une stratégie de développement durable**

ARTICLE 2 : ORIENTATIONS

I- CONFORTER L'ATTRACTIVITE ET LA COMPETITIVITE DE LA GIRONDE

Les partenaires s'engagent à créer les conditions d'un environnement compétitif en déployant des investissements de capacité structurants, et par le soutien à la structuration des filières emblématiques et aux dynamiques territoriales de développement.

1- Faire des TIC un moteur essentiel d'attractivité économique, territoriale, et de lien social à travers le projet GIRONDE NUMERIQUE et le déploiement des services numériques

La spécificité de la Gironde tient à sa discontinuité numérique entre l'est et l'ouest du département. Plus de 20% des entreprises en Gironde n'ont pas de connexion Internet, 50% des entreprises ne sont pas connectées au haut débit, cet accès étant limité à la CUB, Libourne, et Langon (offre DSL dégroupé).

La nécessité d'engager dès aujourd'hui le déploiement d'une armature départementale, sur le plus grand et le plus peuplé département d'Aquitaine, est un préalable indispensable pour garantir les conditions d'une accessibilité performante aux multiples services qu'offrent les TIC (services à la personne, aux entreprises, administration...).

En cohérence avec le Schéma régional de développement du haut débit aquitain, qui exclut tout renouvellement d'intervention en matière de téléphonie mobile, et qui confirme la nécessité de densifier la couverture haut débit de manière équilibrée et de généraliser les accès, il s'agit avec le soutien du Conseil régional de mettre en œuvre le projet Gironde Numérique entré en phase opérationnelle en 2007 avec la création du syndicat mixte dont le Conseil régional est membre associé.

Outre les engagements financiers de la Région et du Département, des crédits européens seront mobilisés, sous réserve de la décision de l'organe de programmation compétent.

Deux axes sont identifiés :

- **Dynamiser le développement économique et l'emploi** en ouvrant de nouvelles possibilités d'activités dans le cadre du projet « Gironde Numérique » qui vise:
 - le câblage maillé des zones d'activités économiques les plus importantes en fibre optique afin de raccorder les entreprises,
 - le développement du nomadisme et de la mobilité.
- **Développer l'offre de services numériques et mutualiser les pratiques** : en lien avec le déploiement des réseaux, l'objectif est de faire des services TIC des dispositifs de proximité et d'apprentissage pour tous. Il s'agit également de renforcer l'attractivité des territoires périphériques ou éloignés des pôles urbains au travers de réseaux locaux de services et la mise en valeur de leurs ressources patrimoniales :
 - élaborer et mettre en œuvre la stratégie de déploiement départemental des services et contenus sur le territoire girondin : il s'agit de définir et d'harmoniser les priorités, et de garantir une répartition géographique équitable de l'accès aux services. Ceci se fera en lien avec des actions de formation collective et d'initiation au multimedia pour le développement des pratiques et des usages comme l'initie le nouveau programme SAPIENS.
 - faciliter l'accès et le développement des usages pour tous par un réseau structuré d'espaces publics numériques de proximité : déploiement des lieux publics d'accès Internet par la constitution d'un réseau territorial de services numériques facilement accessible (projet départemental d'informatisation du réseau de médiathèques, mairie...). L'objectif est de moderniser l'offre de services publics, par un programme conjoint d'adaptation de lieux d'accès publics à l'Internet dans le but de les faire évoluer vers la constitution d'un réseau de plates-formes des usages et des services d'intérêt public (visioconférence, médiation d'activités de services publics).
 - créer des nouveaux services publics : les partenaires s'engagent conjointement pour le développement mutualisé de télé procédures, programmes d'e- administration, télé services à la population (information service de proximité, géo services sur les télécommunications et les patrimoines bâtis et naturels, plate-forme d'information sur les transports publics terrestres, mise en réseau des professionnels médico-sociaux et de santé etc.).

2- Développer un programme de création, extension, requalification de zones d'activités intercommunales et d'intérêt régional

Le Schéma régional de développement économique a mis en avant la nécessité de soutenir les territoires dans leurs projets de développement en cohérence avec un aménagement maîtrisé et durable. En lien avec la nécessaire maîtrise foncière, il s'agit de créer par une intervention coordonnée les conditions pour un aménagement raisonné d'un réseau de zones d'activités de qualité.

L'objectif est de repositionner l'offre et le potentiel d'accueil d'activités en ZAE, au cœur de la compétitivité des espaces girondins par une restructuration qualitative et différenciée des capacités d'accueil.

A cet effet, 5 orientations structurantes seront poursuivies :

- accès très haut débit et développement des services TIC ;
- aménagement différencié des zones en fonction de leur participation à la structuration du territoire ;
- gestion de la ressource foncière disponible ;
- requalification de zones existantes ;
- diversification de l'offre de zones disponibles.

A l'appui du Schéma départemental des zones d'activités, le Conseil général interviendra sur l'aménagement et l'équipement des zones d'activités en veillant à la qualité des services et de la desserte.

Compte tenu du Schéma départemental de la Gironde, la Région décide de cibler son partenariat sur trois zones d'activités, labellisées « zone d'activités d'intérêt régional », dans un souci de rééquilibrage et de complémentarité avec les zones d'activités de l'agglomération bordelaise : dans le sud Gironde- Langonnais, le Libournais, et le pays du Bassin d'Arcachon et Val de Leyre.

Les crédits régionaux seront mobilisés à un double titre :

- pour l'aménagement des zones d'activités intercommunales (requalification environnementale) : dans le cadre de la politique régionale des pays, en cohérence avec le Schéma départemental des zones d'activités ;
- pour la modernisation et l'adaptation des entreprises : dans le cadre de la politique régionale d'aide aux entreprises.

Toute création de Zones d'activités économique devra comporter une étude préalable sur la couverture énergétique des besoins (notamment au regard des énergies renouvelables) et sur la qualité de leur desserte.

Les Z.A devront en outre s'inscrire dans une gestion de management environnemental prenant en compte la gestion de l'eau et de la valorisation des déchets.

3- Consolider les filières économiques régionales (Grands Projets 1, 2 et 9 du CPER)

Le territoire girondin a permis le développement de filières économiques structurées et voit aujourd'hui l'éclosion de nouvelles filières porteuses d'avenir pour le développement du territoire et les emplois. Dans ce cadre, l'accent sera mis sur les pôles de compétitivité emblématiques de la Gironde au nombre de 8 dont 4 ont fait l'objet d'une labellisation nationale. Les technopoles Unitec, Technowest et Montesquieu, sont également un moyen important de renforcer la compétitivité par le soutien aux nouvelles entreprises innovantes. Le Conseil régional a entendu leur apporter un soutien marqué, pour leur création et l'accueil des entreprises à haute valeur technologique. Le Conseil général, qui les a soutenu dès leur création, poursuit son partenariat auprès de ces structures.

Pour l'ensemble de ces filières, la Région s'engage sur des accompagnements forts aux projets de recherche et développement des entreprises. Dans le droit fil de la stratégie de Lisbonne, la Région a souhaité investir massivement dans la recherche et l'innovation pour développer ses domaines d'excellence, en multipliant par deux ses engagements financiers sur ces deux domaines dans le CPER 2007-2013.

Attaché à la valorisation des atouts de chacun des territoires de la Gironde par le développement d'une offre territoriale attractive, le Département ciblera son action sur le soutien à des projets collectifs et solidaires, faisant émerger les projets des TPE et PME, pour favoriser leurs performances, et susciter l'innovation.

Les 8 pôles présents en Gironde sont :

- **Pôle aéronautique espace et systèmes embarqués :**
Les besoins en matériaux composites à l'usage principalement de l'aéronautique vont croître très fortement dans les années à venir. Les entreprises girondines doivent être soutenues dans leurs efforts d'adaptation à ce nouvel enjeu.

Le développement de l'Aéroparc sur le territoire de Bordeaux-Technowest est une action majeure à développer.
- **Pôle Route des lasers :**
Développer un pôle de compétitivité autour du Laser Mégajoule constitue un enjeu considérable pour la Gironde tant en terme de diffusion de l'innovation que d'ancrage d'une nouvelle filière industrielle sur son territoire.
- **Pôle Pin maritime du futur :**
La valorisation d'une des plus importantes ressources naturelles girondines représente une opportunité de revitalisation des territoires ruraux en encourageant les démarches de R&D visant à trouver de nouvelles utilisations aux bois de pin maritime, notamment par le volet recherche de l'opération Cap forest.
- **Pôle Prod'Innov :**
Ce projet porte sur le développement de procédés et de produits innovants pour la nutrition et la santé à travers la production de nouveaux aliments. Il rassemble dans un même pôle deux secteurs importants de l'économie aquitaine, l'industrie agro-alimentaire et la pharmacie, alliant ainsi secteur traditionnel et activité innovante. Il s'agira de développer deux domaines d'activités stratégiques : les compléments alimentaires et les biomédicaments. Au titre de ce pôle, il est à inscrire le développement d'un centre de bio production mutualisant les services nécessaires aux industriels de la filière.
- **Pôle Vignes et vins :**
L'ISVV (Institut des Sciences de la Vigne et du Vin) a pour ambition de couvrir le continuum des recherches de la vigne au vin. Situé sur le site de l'INRA à Villenave d'Omon, il fédère un premier cercle de 120 personnes dont la moitié de scientifiques et enseignants chercheurs. Pôle d'excellence de l'univers vitivinicole sur lequel la Région a massivement investi dans le CPER, avec le concours de 1,524 M€ du Département, il poursuit trois missions : développer la recherche fondamentale et appliquée, accroître le transfert de technologie, et conforter l'enseignement en la matière.
- **Pôle Energie environnement :**
Les énergies renouvelables, les carburants de 2^{ème} génération et les matériaux nouveaux génèrent de nombreux projets sur le territoire girondin. Un site de démonstration et de production est envisagé à Blanquefort. Le développement d'un pôle océanographique sur le Bassin d'Arcachon constitue un des enjeux du pôle.
- **Pôle construction, habitat et aménagement durable :**
La réduction de l'effet de serre, la substitution de la ressource naturelle par des nouveaux procédés constructifs et des nouveaux matériaux est un enjeu majeur des politiques environnementales dans lesquelles s'engagent l'ensemble des collectivités. La Gironde a connu de nombreuses expériences pilotes, notamment en matière de construction de bâtiments publics intégrant les démarches HQE. L'effort doit être accentué et l'ensemble de la filière du bâtiment et des travaux publics doit être soutenu dans ses démarches de développement durable.
- **Pôle Glisse (priorité 9.3.2):**
La Gironde a gagné une renommée mondiale grâce au Lacanau Surf Pro, cet événement ayant amené des acteurs mondiaux à choisir ce département pour implanter leur siège Europe. Parce qu'elle est particulièrement innovante, sensibilisée aux problèmes environnementaux et qu'elle touche particulièrement les jeunes, cette filière doit faire l'objet de soutiens forts des collectivités publiques.

✧ **Fillière nautique (priorité 9.3.2)**

Véritable secteur de pointe, la filière nautique girondine concentre sur le territoire quelques 170 entreprises qui réalisent environ 200 millions d'euros de chiffre d'affaires et emploient près de 1 600 salariés.

Le programme de développement et d'innovation mené actuellement par la société Couach sur le Bassin d'Arcachon met en jeu la structuration d'un véritable pôle de compétences autour de la construction nautique en Gironde et en Aquitaine.

4- Développer la compétitivité des filières agricoles et forestières (Grand Projet 5 du CPER)

L'activité agricole constitue un secteur clé de l'économie régionale. La Gironde en est un des maillons importants. Son soutien passe par une contractualisation avec la Région et l'Etat dans l'objectif de promouvoir des démarches agricoles de qualité.

Plusieurs domaines clés sont concernés : la dynamisation des filières bois-papier, la mise au norme et la modernisation des exploitations agricoles et des bâtiments d'élevage (PMBE), la filière vitivinicole à travers le soutien aux coopératives qui représentent 25% de la production viticole, l'aide aux démarches de qualité ainsi que les investissements dans les exploitations agricoles visant à la protection de l'environnement (préservation des ressources en eau, protection de la biodiversité et de la qualité des sols) et l'installation en agriculture.

Le développement de la compétitivité des filières agricoles sera accompagné d'un soutien à l'indépendance énergétique des exploitations.

Ces orientations s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes du CPER :

- 5.1 « mobilisation et première transformation du bois ;
- 5.2 « PVE/PMBE : AREA végétal/AREA élevage » ;
- 5.3 « aide aux filières », notamment viti vinicole ;
- 5.5 « aide à l'installation en agriculture »...

Des crédits FEADER pourront être mobilisés, sous réserve de la décision de l'organe de programmation compétent.

Concernant plus particulièrement les actions sylvicoles, la Région et le Département se sont engagés à cofinancer sur la période 2008-2010 les 2 postes de techniciens du CRPF. Ces techniciens ont pour mission, aux côtés de la SAFER et des collectivités concernées, l'animation des secteurs fortement impactés par la tempête de 1999 et le conseil auprès des propriétaires privés, ceci afin de restructurer le parcellaire et d'implanter des essences dans une perspective d'exploitation forestière.

La mise en œuvre de ces actions fera l'objet d'une convention spécifique au titre de l'agriculture et de la forêt entre la Région et le Département, en vue de mettre en conformité l'ensemble des dispositifs qui feront l'objet d'une contractualisation avec les règles d'encadrement national et communautaire.

5- Investir sur les grands projets structurants d'infrastructures ferroviaires et portuaires (Grand Projet 6 du CPER)

La LGV Sud Europe Atlantique, qui mettra Bordeaux à 2h10 de Paris en 2016, a de multiples vocations :

- aménagement durable du territoire ;
- optimisation de l'offre de transport et amélioration des temps de parcours voyageurs pour un meilleur report de l'avion et de la route sur le rail ;
- intégration de l'Aquitaine dans les grands courants d'échange européen par un rapprochement des centres de décision et le développement de l'attractivité économique des territoires desservis ;
- mais aussi libération de sillons sur la ligne existante pour le développement du fret et notamment d'un service d'autoroute ferroviaire performant, et développement du TER.

Les premières acquisitions foncières de la LGV Tours- Bordeaux ont démarré, avec un contrat de concession qui devrait être signé mi-2009, et devraient donner lieu à une première livraison d'Angoulême-Bordeaux en 2013, puis de Tours- Angoulême au plus tard en 2016. Des études concernant le grand projet sud ouest, au sud de Bordeaux, ont par ailleurs été inscrites dans le contrat de projets Etat- Région pour déboucher sur une enquête publique dès 2011.

Les contributions du Département et de la Région pour les travaux de la liaison TGV Tours Bordeaux (priorité 6.1.1 du CPER) ont été fixées respectivement à 138,4M€ et 300M€ conjoints.

L'opportunité de soutenir des aménagements connexes qualitatifs liés au passage de la LGV pourra faire l'objet de conventions particulières.

Le préalable à la mise en service de la 1ère phase de la LGV SEA entre Angoulême et Bordeaux en 2013 est la suppression du bouchon ferroviaire nord de Bordeaux (priorité 6.1.1 du CPER), dont la livraison de la première phase (mise à deux fois deux voies depuis la gare St Jean jusqu'à la Benauges) est attendue pour 2010, et celle de la deuxième phase (la Benauges Cenon) pour 2012.

Le Conseil Régional et le Conseil Général, très sensibles à l'impact de tels projets d'infrastructures sur la vie des riverains et des communes traversées, mettront tout en œuvre pour en limiter les effets et accompagner en conséquence les territoires et les personnes touchés.

La priorité donnée au report modal du routier vers le maritime a conduit à inscrire au Contrat de projets un programme ambitieux de modernisation du **Port Autonome de Bordeaux** (priorité 6.3.2 du CPER) au service du développement économique dont les principaux axes sont les suivants :

- garantir les accès nautiques ;
 - conforter le pôle pétrochimique d'Ambès par la modernisation d'un poste pétrolier ;
 - améliorer la productivité portuaire : dans le traitement des vracs par l'acquisition d'une 4ème grue de forte capacité, par le développement et la modernisation de l'outillage, par l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire de Bassens et de la desserte ferroviaire des terminaux, et enfin par l'aménagement d'un poste granulat à Grattequina ;
 - poursuivre une politique environnementale volontariste avec l'amélioration de la ressource en eau sur la zone industrialo- portuaire de Bassens ;
 - développer et préserver le potentiel du Verdon ;
 - développer une politique commerciale efficace par un programme d'actions annuel.
- A cela s'ajoute l'opportunité de développer une filière de démantèlement de navires en son sein.

Une convention spécifique précisera les conditions du partenariat entre la CUB, le Conseil général, le Conseil régional, l'Etat et le PAB.

Pour l'ensemble de ces infrastructures ferroviaires et portuaires, la préservation de la biodiversité impose aux signataires de la convention d'objectifs d'être particulièrement attentifs aux rétablissements biologiques qui doivent accompagner tout nouveau projet d'infrastructure : leur fonctionnalité dépend de leur adaptation aux espèces concernées donc de leur dimensions ce qui implique à la fois un budget suffisant et des emprises correspondant aux caractéristiques d'ouvrage.

Le Conseil Régional et le Conseil Général resteront très vigilants sur la nécessaire concertation et l'indispensable écoute des territoires afin de minimiser les impacts sur les territoires traversés.

II- RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE PAR LE DEVELOPPEMENT DE POLITIQUES TERRITORIALES CONJOINTES.

La capacité des territoires à se structurer conditionne en grande partie la compétitivité de l'Aquitaine et sa qualité de vie. Or, la concentration d'activités et de population conduit à créer des espaces moteurs au détriment de territoires qui s'affaiblissent et dont l'environnement se fragilise. Un développement équilibré doit réussir à combiner, par une action concertée et coordonnée, la capacité motrice de la métropole, la complémentarité des interfaces urbain/rural et la consolidation des facteurs d'attractivité en termes d'équipements et de services, sur l'ensemble du territoire départemental.

Cette lecture impose de répondre de façon adaptée à la diversité des problématiques territoriales.

Dans cette perspective la nouvelle politique contractuelle du Conseil Général s'attache à proposer à l'échelle des Pays un véritable cadre de référence des projets structurants sur le territoire départemental.

1- Soutenir l'innovation et l'intelligence territoriale

A travers leurs politiques contractuelles respectives, la Région et le Département s'attachent à conduire une politique d'aménagement et de développement territorial équitable et volontariste. Elle vise à renforcer l'innovation partenariale thématique et méthodologique et à prendre en compte les mutations et les nouveaux enjeux auxquels sont confrontés les espaces et les populations girondines.

Dans ce cadre, le Département et la Région souhaitent favoriser la dynamique de projet afin de rapidement mobiliser des actions collectives et concertées avec les partenaires sur des territoires structurés. Un développement équilibré de chacun des Pays qui compose le territoire girondin doit être recherché. Chacun contient des polarités distinctes, des faiblesses et des potentialités et rassemble les points d'ancrage de secteurs industriels, de sites touristiques et d'espaces naturels majeurs qu'il convient de valoriser au service d'un aménagement équilibré du territoire, dans le respect d'une réponse adaptée et durable aux besoins des habitants.

Considérant que c'est par une vision territoriale intégrée, avec un effort convergent sur les territoires et les acteurs que se joue la diffusion de la croissance et de l'innovation à toutes les échelles, il s'agit de viser une structuration équilibrée de l'armature territoriale en offre de services et d'équipements innovants, afin de répondre aux enjeux de solidarité territoriale. Les procédures et outils suivants doivent concourir à atteindre l'objectif visé :

➤ **Les contrats de pays et les contrats de développement durable**

Véritable clef de voûte du dispositif de contractualisation avec les territoires, le contrat de développement durable pour le Département, et le contrat de pays pour la Région, s'appuieront sur des démarches intégrées de projet de territoire. Le partenariat sera recherché dans le cadre de la mise en place des nouveaux contrats de Pays et de nouvelle génération de contrats de développement durable du Département dès 2008. Il pourrait être proposé un travail en commun lors des groupes de travail par territoire mis en oeuvre dans le cadre de l'animation des Pays.

➤ **La mise en oeuvre d'un schéma de services**

Sur la base d'un plan départemental de développement des services décliné à l'échelle des Pays, visant notamment à accompagner les territoires « déficitaires », une action complémentaire sera proposée avec la Région, dans le cadre des actions qu'elle contractualise au titre de la réalisation des schémas de services à l'échelle des pays, afin d'agir de façon concertée avec les territoires sur l'adaptation des services, au regard des compétences de chacun. Notamment, en matière sanitaire et sociale, la Région agit en faveur du maintien d'un réseau de santé pour les territoires ruraux les plus fragiles afin d'optimiser les conditions d'exercice des professionnels de santé et prévenir les risques de désertification médicale, priorité partagée avec les pays. Simultanément, le Conseil général entend agir pour organiser, stabiliser et professionnaliser les services de l'aide à domicile à travers le "schéma départemental de l'aide à domicile".

➤ **Répondre à l'évolution des emplois dans les secteurs sanitaires et sociaux**

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma régional des formations sanitaires et du Schéma des formations en travail social, qui visent notamment à adapter le dispositif de formation sanitaire aux besoins économiques, sociaux et territoriaux, le Conseil régional recueillera auprès du Conseil général les informations quantitatives et qualitatives relatives à l'évolution des emplois dans ces deux secteurs. Les deux partenaires veilleront à mettre en place un plan d'actions adapté aux besoins identifiés, dans le respect des compétences de chacun.

2- Garantir la maîtrise du foncier

La croissance démographique combinée à des modes d'urbanisation peu économes d'espaces conduit à créer des tensions écologiques et sociales sur le territoire. La croissance urbaine qui s'accélère impacte désormais les territoires hors SCOT bordelais. La dispersion du développement résidentiel jamais égalée qui en résulte rend le territoire girondin beaucoup moins lisible avec des surcoûts d'aménagement public. Cette pression foncière conduit à exclure, dans certaines zones, des populations à revenu modéré du parcours résidentiel. Ces mutations interrogent également la place donnée à l'agriculture pour en garantir son maintien.

Par la coordination des stratégies foncières et la mutualisation des moyens, les partenaires s'entendent pour anticiper et créer les conditions favorables au développement d'un système urbain équilibré, avec l'objectif d'assurer une meilleure diffusion de l'offre locative sociale, en participant financièrement à la création et à la mise en œuvre d'un dispositif coordonné d'intervention foncière (Etablissement Public Foncier Local), en lien avec la valorisation des espaces naturels et des espaces agricoles périurbains. Ces interventions seront adossées à l'analyse de l'évolution des problématiques foncières expertisées au sein d'un observatoire départemental et régional.

Il s'agira par ce dispositif de mettre en place des stratégies spécifiques d'accompagnement de la croissance urbaine au regard des questions clés qui se posent sur certains territoires (impact des grandes infrastructures, développement de pôles d'activité, maintien de l'agriculture périurbaine) et de répondre aux besoins de développement de l'offre locative sociale sur les pôles structurants. Il s'appuiera sur un dispositif de connaissance et d'anticipation de la question foncière mis en place en partenariat avec les agglomérations (CUB, COBAS, ...), la DDE, la SAFER...

3- Promouvoir la cohésion sociale et la Politique de la ville (Priorité 10.1 du CPER)

✓ Le territoire de la Gironde compte 13 Zones Urbaines Sensibles sur les 24 d'Aquitaine. Les ZUS girondines représentent environ 70% (soit 100 000 habitants) de la population totale des ZUS d'Aquitaine (140 000 habitants). Par ailleurs, la Gironde concentre la moitié des bénéficiaires du RMI d'Aquitaine et cette précarité est particulièrement présente dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'examen attentif de la situation sur le territoire girondin montre qu'il existe de plus en plus de situations comparables dans les zones qui échappent actuellement à la géographie prioritaire « politique de la ville ».

La Région et le Département accompagnent au titre de contrats spécifiques, de programmes d'actions territoriales ou de leurs politiques de droit commun, la politique nationale de rénovation urbaine qui est un élément d'une problématique complexe et transversale à laquelle sont confrontés ces territoires.

A ce titre, le Conseil régional mobilisera environ 19 M€ (hors compétences de droit commun) pour les projets de rénovation urbaine dits « de groupe 1 » (y compris Pau) et relatifs aux sites de Lormont, Bassens, Cenon, Floirac et Bègles. Le Conseil général de la Gironde mobilisera 5M€ supplémentaires dans le cadre de l'appel à projet Feder sur les quartiers sensibles, ce qui élève sa participation sur ce volet exclusif du renouvellement urbain des quartiers dits du groupe 1 à près de 15M€ et plus de 16M€, sur les quartiers sensibles de l'agglomération bordelaise, au titre des crédits de droit commun sur la période. La mobilisation du Conseil général en faveur des quartiers sensibles intègre également les territoires péri-urbains et ruraux qui répondent également à un certain nombre de critères de précarité. A ce titre, le Conseil général renforce sa mobilisation dans le cadre de sa politique départementale de citoyenneté locale dès 2008 à hauteur 3M€.

La Région et le Département s'accordent pour analyser conjointement et rechercher des synergies d'intervention propices à apporter des réponses aux projets dits « de groupes 2 et 3 ». Par ailleurs, ils accompagnent fortement les initiatives du tissu associatif qui contribuent à maintenir et renforcer le lien social dans des secteurs de fragilité sociale majeure.

✓ Au regard des taux de chômage constatés sur ces territoires (ZUS dont le taux est supérieur en moyenne de 10 points à la moyenne aquitaine), la question de l'accès à l'emploi pour tous les gironnais est centrale dans la perspective du maintien de la cohésion sociale des territoires. Les grands objectifs des politiques des deux collectivités, solidarité et développement économique, étant liés, le Conseil régional et le Conseil général s'entendent sur la nécessité d'unir leurs efforts et de mobiliser de manière conjointe leurs moyens d'intervention au bénéfice des publics se trouvant à l'intersection de leurs champs d'intervention.

✓ La Région dans le cadre de ses compétences en terme de formation professionnelle s'engage dans une stratégie de sécurisation des parcours professionnels des demandeurs d'emploi par le développement des qualifications. Le Département, dans le cadre de ses compétences en matière de lutte contre la précarité et d'insertion socio-professionnelle, s'engage à développer une stratégie vers l'emploi qui favorise l'accès à l'emploi des plus fragiles dans les secteurs en tension.

Cette stratégie passe par la mobilisation de l'offre régionale de formation qualifiante, développée au profit des demandeurs d'emploi. Dès lors que ces derniers sont bénéficiaires de minima sociaux, ou entrant dans les « dispositifs jeunes », il convient de rechercher la complémentarité entre les actions du Département et celles de la Région dans une logique de parcours d'insertion et d'accès à la qualification, étant entendu que le Département doit assurer l'accompagnement amont à l'accès au dispositif régional de qualification pour les publics dont il a la charge.

Aussi afin de développer de véritables parcours d'insertion professionnelle, la Région et le Département conviennent que leurs actions doivent se déployer de manière complémentaire en respectant les compétences respectives de chacun (l'accompagnement socioprofessionnel et l'insertion pour le Département, l'accès à une qualification et à l'emploi pour la Région).

Par conséquent, la mise en commun des moyens des deux collectivités se situera dans le cadre de leurs compétences légales, eu égard aux contraintes budgétaires pesant sur elles à la suite de transferts dont l'Etat n'a pas entièrement compensé la charge financière.

A cette fin, le Département et la Région s'attacheront à mieux mobiliser, en application de la présente convention, les outils dont ils disposent déjà, à savoir :

- le Programme départemental d'insertion 2007-2013 (PDI),
- le Plan régional de développement des formations professionnelles (PRDFP),
- le co-financement d'actions individuelles ou collectives d'accès à l'emploi dans le cadre de la mise en œuvre de parcours d'insertion (département) et de qualification (région).

Plus globalement la Région souhaite mettre en œuvre un véritable service public régional de la formation et de l'emploi qui puisse s'articuler de manière efficace au service d'insertion par l'activité et l'emploi décliné par le département de la Gironde.

Ils pourront en outre mettre en place, le cas échéant, des outils particuliers selon des principes énoncés dans une convention cadre spécifique.

✓ Le Département et la Région sont également conscients de la nécessité de coordonner leurs politiques afin de favoriser la pérennité des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), et des têtes de réseau de l'insertion par l'activité économique dans une logique de mutualisation en même temps que de rechercher une mobilisation effective de l'Etat dans ce domaine.

La généralisation des clauses d'insertion dans les marchés publics fournit à ce titre un champ de coopération qu'il faut structurer et réguler entre les principaux donneurs d'ordre.

Une convention cadre en matière d'inclusion sociale, de formation professionnelle et d'insertion par l'activité économique donnera une traduction opérationnelle à la volonté des deux collectivités de coordonner leurs politiques ou de mobiliser de manière conjointe leurs ressources lorsque leurs champs d'intervention se recoupent.

✓ Pour ce qui touche à la formation initiale scolaire, la Région et le Département s'attachent à mener une réflexion commune sur les effets de la libéralisation de la carte scolaire, dans le souci d'agir conjointement

pour maintenir, et si possible renforcer, la mixité sociale des publics accueillis dans les collèges et les lycées publics.

✓ En matière de soutien aux jeunes, la Région et le Département conviennent de mobiliser leur participation en faveur du logement social pour les jeunes, en particulier pour l'investissement de ces structures. Il convient de rappeler la stratégie régionale développée pour le logement des jeunes, notamment des lycées et apprentis, et pour les étudiants dans le cadre du schéma régional du logement étudiant.

✓ D'autre part ils mèneront conjointement la réflexion en faveur du développement des espaces numériques de travail dans les lycées et collèges.

✓ Enfin, considérant qu'une des causes de l'échec scolaire relève des carences du système d'orientation la Région porte la création d'un centre de ressources régional sur l'orientation et les métiers (IROM), le Conseil Général sera associé, afin que les collèges et éventuellement les antennes girondines d'insertion puissent utiliser cet outil au bénéfice des publics du ressort de ses compétences.

4- Affirmation de l'identité culturelle et soutien aux actions culturelles innovantes

La Région et le Département mènent une politique active en matière culturelle et souhaitent traduire leurs actions dans le cadre de partenariats ciblés.

➤ Le Département et la Région s'engagent chacun dans leurs compétences respectives à poursuivre et renforcer leur partenariat en faveur de l'économie sociale des arts et de la culture.

La faiblesse de structuration du secteur culturel et des instances de régulation professionnelle incite les partenaires, malgré le développement de politiques publiques et de dispositifs de soutien et d'accompagnement, à développer des actions innovantes visant la qualification des entrepreneurs culturels et l'accompagnement personnalisé afin d'encourager la professionnalisation et l'autonomie de ce secteur. Il s'agit d' :

- entreprendre une collaboration active sur des chantiers communs identifiés dans le cadre de l'Observatoire régional de la Culture (connaissance des parcours de professionnalisation, mutualisation de données...).
- élargir ce partenariat à l'ANPE dans le domaine de l'observation de la précarité de l'emploi culturel afin de dégager des priorités en matière de formation professionnelle et continue, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) des professionnels précaires,
- agir sur le parcours de professionnalisation et de formation professionnelle (dont IRA), aider à la sécurisation des parcours, aider les associations à mutualiser leurs moyens et leurs compétences, aider à la constitution de réseaux de coopération (RELIER).

➤ En matière d'identité culturelle, le Département entend apporter son soutien à l'action menée par la Région en faveur de l'occitan dans le cadre d'une étude sociolinguistique et de l'édition de supports pédagogiques.

➤ L'ouverture prochaine du futur bâtiment des archives départementales, largement dédié au numérique , permettra notamment de développer les processus de numérisation en partenariat avec la Banque numérique du savoir (BNSA) en application de la Charte BNSA.

5- Développement d'un tourisme durable

Afin de répondre à une triple attente (lisibilité de la politique en faveur du tourisme, meilleure cohérence des politiques publiques et partenariat renforcé), la Région et le Département décident de soutenir un tourisme durable, respectueux des individus et des patrimoines naturels et culturels, compétitif et innovant.

Pour ce faire, ils conviennent d'harmoniser et d'adapter leurs interventions conjointes ou complémentaires sur les thématiques suivantes :

- l'organisation touristique territoriale autour de pôles attractifs en soutenant les acteurs locaux dans leurs démarches d'organisation, de qualification et de mise en œuvre d'une stratégie « produit » définie par le territoire,
- le développement de l'e- tourisme et des systèmes d'information, de promotion et de commercialisation des offres touristiques,
- l'aide à la création, la modernisation et la transmission des entreprises touristiques,
- le soutien à la compétitivité des entreprises par la qualité des services et la durabilité,
- l'attractivité des destinations par la mise en produit touristique : œnôtourisme, écôtourisme, littoral, véloroutes et voies vertes (canal des 2 mers...), patrimoine, etc.,
- la promotion du tourisme solidaire : moderniser l'offre d'hébergement de tourisme social et favoriser l'accès aux vacances pour tous les Girondins.

La mise en œuvre de ces actions fera l'objet d'une convention spécifique au titre du tourisme entre la région et le Département.

III- OPTIMISER LA POSITION DE LA GIRONDE COMME TERRITOIRE « RESSOURCE » EN FAVEUR D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La diversification des ressources énergétiques et le développement de nouveaux modes de gestion et de valorisation sont devenus des paramètres incontournables pour assurer un développement pérenne et diversifié des milieux, d'autant plus que la Gironde dispose d'un potentiel d'énergies renouvelables sous-exploité, d'un patrimoine emblématique fragile, dont le degré d'exposition aux risques est un enjeu pour les trois quart de l'espace girardin.

1- Plan Climat (priorité 7.2 du CPER)

Par l'adoption du plan climat aquitain, l'Etat et la Région ont décidé d'un plan ambitieux pour répondre aux défis climatiques. En cohérence avec le plan régional bois-énergie en cours d'élaboration et la politique départementale de l'énergie, la Région et le Département renforceront leur action en matière énergétique. En effet, le potentiel d'énergies renouvelables de la Gironde est important compte tenu des ressources locales existantes (60% des surfaces boisées sont localisés dans les départements des Landes et de la Gironde). Elle dispose également d'un potentiel d'ensoleillement important non valorisé.

Les partenaires choisissent de conjuguer leurs moyens sur les axes prioritaires suivants :

- mettre en œuvre le **plan départemental de développement des énergies renouvelables** avec la valorisation des agro- ressources de seconde génération et de la biomasse, et le lancement d'un plan bois énergie en Gironde (structuration des filières d'approvisionnement) ;
- favoriser la mise en place d'une **collectivité « exemplaire »** (opérations pilote) ;
- maîtriser les consommations et favoriser la **performance énergétique** (éco - socio- construction / maison passive, éco- conditionnalité) ;
- mettre en place une **dynamique collective d'amélioration continue des pratiques** (soutien à l'ALE- agence locale pour l'énergie-, bilan carbone, espaces info- énergie,...).

2- Plan Littoral (Grand Projet 9 du CPER)

La mobilisation du partenariat régional autour de la gestion du littoral a abouti à la création d'un groupement d'intérêt public lors du CIACT du 6 mars 2006. Le GIP Littoral regroupe l'Etat, la Région Aquitaine, les Départements de Gironde, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, ainsi que les intercommunalités à fiscalité propre du littoral.

L'exceptionnelle concentration de ressources naturelles, paysagères, économiques et patrimoniales confère en effet au littoral aquitain une identité remarquable dont la gestion est devenue un véritable enjeu face à la

fragilisation croissante de ce territoire et notamment aux phénomènes de pression démographique et d'inflation des coûts fonciers et immobiliers.

La Région Aquitaine et le Département de la Gironde, acteurs importants de l'aménagement du littoral aquitain, entendent à ce titre porter leur action dans le cadre de la démarche intégrée de gestion du littoral afin de garantir la coordination des actions, leurs modalités de mise en œuvre et de financement, au travers des axes suivants :

- structuration d'outils de gouvernance et d'observation, dont le GP Littoral et l'Observatoire de la Côte aquitaine, qui prendra en compte la mise en réseau avec le Pôle de ressources et d'information du Bassin d'Arcachon (PRIEBA) ;
- développement des activités économiques traditionnelles (conchyliculture, pêche professionnelle, aquaculture, filières halieutiques...);
- accompagnement de l'innovation dans les secteurs en développement, la filière nautique et la filière glisse ;
- valorisation des espaces et sites naturels : valorisation du domaine de Certes-Graveyron en lien avec l'observatoire de la biodiversité, grand site majeur de la Teste (prés salés, Dune du Pilat, Ile aux oiseaux),
- réalisation des plans plages et pistes cyclables.

3- Plan Estuaire (priorité 8.3.2 du CPER)

La Gironde est réputée pour la qualité de ses espaces littoraux qui, avec le 1^{er} estuaire d'Europe et le Bassin d'Arcachon, constituent des éléments majeurs de l'attractivité territoriale. Pour pérenniser ce patrimoine remarquable et sa dimension pluri-fonctionnelle qui en font des territoires aux enjeux spécifiques et majeurs, des réponses adaptées doivent y être apportées afin de concilier le développement des activités induites par la qualité remarquable des sites et le respect de leur valeur écologique garantis de leur renommée.

Suite à la mobilisation des partenaires dans le cadre du CIADT, il s'agit sur la base d'un partenariat renouvelé de mettre en œuvre un programme d'actions ciblées visant à répondre aux enjeux suivants :

- préserver l'estuaire sans le sanctuariser et assurer une gestion globale et efficace des risques ;
- appuyer son développement sur son patrimoine naturel et culturel et sur son identité propre ;
- favoriser la création de richesses locales, en conjuguant le plus souvent possible les actions des acteurs publics et privés ;
- ancrer le développement touristique de l'estuaire sur une logique d'organisation et de qualification des acteurs, ainsi que sur une stratégie « produit », favorisant ainsi la mise en réseau des sites et la performance touristique des investissements consentis et à venir ;
- améliorer la connaissance du territoire estuarien.

Le partenariat Région / Département autour du Plan Estuaire doit permettre de préserver, d'aménager et de structurer durablement le territoire estuarien autour d'un partenariat actif, ceci en agissant prioritairement sur :

- la gestion des risques : cf. Volet inondation. Pour rappel : l'Etat, la Région et le Département (via le SMIDDEST) agissent également ensemble pour l'élaboration d'un référentiel hydraulique de protection contre le risque inondation ;
- la gestion et la valorisation des zones humides et milieux aquatiques (cf. Volet environnement) ;
- la valorisation des sites naturels, patrimoniaux et culturels emblématiques dans une logique touristique globale. Les actions proposées s'inscrivent notamment dans l'actuel contrat de Site Majeur d'Aquitaine et dans la perspective du classement du verrou Vauban au patrimoine mondial de l'Unesco ;
- la valorisation des pôles de Blaye et Pauillac, en lien avec les programmes spécifiques déjà mis en œuvre ;
- la réalisation d'inventaires patrimoniaux (culturels, paysagers, environnementaux, biodiversité...), supports pour constituer une documentation scientifique fiable permettant la mise en œuvre, en partenariat avec la BNSA, d'une politique de médiation à destination du grand public, en application de la Charte BNSA.

4- Optimiser la gestion des ressources naturelles, prévenir et gérer les risques...

➤ Gestion du risque inondation (cf. Plan Garonne : convention interrégionale)

Dans un département qui compte près de 3500 km de rivières, et 42% de communes menacées par les inondations, la gestion du risque inondation est un enjeu majeur.

Le département de la Gironde situé à l'embouchure des deux fleuves Garonne et Dordogne, doit compter sur la solidarité amont-aval des autres départements et régions concernés. Comme rappelé dans le plan Garonne, la spécificité de ces problématiques telles qu'elles se retrouvent sur l'Estuaire, de part l'influence maritime majeure qu'elle connaît, conduit à des réponses différenciées.

Considérant que seul un effort spécifique et conséquent, ainsi qu'une coordination technique et financière renforcée, sont en mesure de garantir efficacement et durablement la sécurité des personnes et des biens, l'Etat et la Région entendent se mobiliser aux côtés du Département pour contribuer au programme de lutte contre les inondations en agissant auprès des maîtrises d'ouvrages locales en termes de :

- travaux de protection des lieux habités par le confortement des ouvrages existants (digues),
- travaux de prévention et de réduction de la vulnérabilité,
- montage d'outils de planification de la gestion quantitative et qualitative de l'eau (SAGE, PGE...),
- organisation pérenne de la maîtrise d'ouvrage.

Plusieurs projets sont d'ores et déjà programmés :

- travaux de mise en sécurité des digues des mattes du Bas Médoc,
- protection de la presqu'île d'Ambès,
- plusieurs syndicats de bassins versants en bordure de l'Estuaire se préoccupent également de la gestion des digues SIJALAG, SIBV Artigues maqueline, ainsi que des ASA...
- communauté de communes de Montesquieu, syndicat des marais de Baurech, de Tourne et de Tabanac, SPIRD,...

➤ Gestion globale de la ressource en eau (cf. priorité 7.3.1 et 7.3.2 du CPER)

Les outils de planification (SAGE, PGE, contrat de rivière...), visant à mettre en œuvre une gestion équilibrée de la ressource en eau, constituent les supports d'une nouvelle approche de la gestion de l'eau. Ce volet concerne :

- la gestion des ressources par l'amélioration des connaissances sur la qualité et la quantité des eaux souterraines, permettant à terme de disposer de données fiables, représentatives et récentes pour les prises de décision en période de crise. Le soutien régional s'effectuera par l'intermédiaire du programme régional de gestion des eaux souterraines en partenariat avec l'Etat et associant le Département de la Gironde,
- la gestion et préservation des milieux : en Gironde, la prise en compte des zones humides s'explique tant par la prégnance de ces espaces, leur diversité d'habitat, que par la variété de leur typologie (étangs littoraux, lagunes, marais fluviaux, prairies humides...). Sur 11 000 hectares de zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles, 80% sont localisés en zones humides (rives du lac d'Hourtin, lagunes du Gat Mort, Marais de la Vergne, Domaine de Certes, Ile Nouvelle...); aussi nombre de politiques territoriales (estuaire, littoral, GIZC...) s'appuient sur la spécificité de ces espaces fragiles. Les espaces qui singularisent donc la Gironde (étangs du Médoc, estuaire de la Gironde, bassin d'Arcachon, palus...), ont un rôle important d'un point de vue écologique, culturel, patrimonial et économique. **Leur intérêt justifie donc une action forte et volontariste en lien entre l'Etat, la Région, le Département, l'Agence de l'Eau et le Conservatoire du littoral.**

➤ Gestion du risque incendie (cf. priorité 7.4.3 du CPER)

L'ensemble de la région Aquitaine est classé au niveau européen en zone à haut risque feux de forêt. En Gironde, près de la moitié du territoire est ainsi concerné par ce risque de sécurité civile. Les surfaces brûlées annuellement se sont stabilisées depuis 10 ans, mais le nombre de départs de feu continue à augmenter.

Il s'agit de poursuivre l'effort d'équipement, particulièrement après la tempête de 1999. Pour les pistes forestières, le Conseil général intervient sous deux formes d'aides :

- une aide ponctuelle sur les opérations de grosses réparations,
- une aide pour l'aménagement durable et l'entretien des forêts pour prévenir les risques, notamment d'incendie, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de restauration de la voirie forestière en partenariat avec l'Etat, la Région et l'Europe.

Pour les points d'eau, le Conseil général subventionne la création de points d'eau, la réalisation de forage d'appoints.

5- Préservation et valorisation du patrimoine naturel et culturel et de la biodiversité

En ciblant une action forte sur la préservation et la valorisation du patrimoine et de la biodiversité, le Département et la Région cherchent à reconnaître leur fonction écologique et sociale et leurs impacts sur l'évolution des milieux.

Le paysage et les milieux naturels girondins multiples par leurs composantes se retrouvent aujourd'hui banalisés par une urbanisation croissante des espaces et une détérioration due au développement des grandes infrastructures routières et ferrées.

Le Département et la Région soutiendront la gestion et la valorisation d'espaces naturels remarquables sur le territoire girondin, notamment sur des secteurs à enjeux forts en termes de biodiversité, d'urbanisation et de développement touristique.

Par ailleurs, la Région et le Département apporteront leur soutien au Conservatoire Botanique National sud Atlantique et à la création de l'observatoire de la biodiversité, visant à organiser et faire connaître le suivi de l'évolution de la faune et de la flore, maintenir et améliorer la qualité biologique du territoire de la Gironde. Cette action s'intègre dans les orientations régionales de gestion de la biodiversité pour l'Aquitaine et viendra enrichir la connaissance à l'échelle régionale.

6- Promotion des modes de transport collectifs et écologiques (Grand Projet 6 du CPER plus particulièrement priorités 6.4.7 et 6.4.8)

L'Etat et la Région ont inscrit dans le Contrat de projets un programme de modernisation et de régénération de lignes ferroviaires d'intérêt régional, à faible trafic, qui maillent le territoire, destiné à assurer la pérennité d'infrastructures actuellement menacées de fermeture dans les 10 ans à venir, suite à un manque chronique d'entretien lors des 30 dernières années. La Région s'est fixée un objectif entre 2003 et 2010 d'augmentation de l'offre de TER de 30%, de modernisation d'1/3 des gares et haltes TER (soit une cinquantaine), et d'achat ou de renouvellement de 100% du parc matériels, seul à même de garantir fiabilité, régularité, sécurité et confort aux clients

Par ailleurs, plusieurs opérations énumérées en partie I contribueront à augmenter la capacité des lignes existantes, que ce soit au nord Bordeaux- Coutras, Bordeaux- Libourne et Bordeaux- St Mariens, avec l'achèvement de la suppression du bouchon ferroviaire d'ici 2010, ou au sud, avec les aménagements de capacité entre Bordeaux et Hendaye et de Bordeaux – Langon.

La coopération dans le domaine des transports entre le Département et la Région s'appuie sur 3 orientations principales :

- la recherche de complémentarité entre des modes complémentaires,
- le développement de l'inter- opérabilité Modalis facilitant l'usage des transports en commun avec la possibilité d'établir un titre unique à l'intérieur du périmètre urbain,
- le renforcement de l'information multimodale.

A ce titre, le Conseil régional et le Conseil général s'entendent pour développer une réflexion globale sur la politique de transports en lien avec les partenaires locaux. Il s'agira de développer une vision prospective commune de l'organisation des déplacements et des transports de voyageurs et de marchandises qui s'appuie sur une organisation du territoire partagée à moyen et long terme.

Plusieurs actions concrètes sont à ce jour identifiées.

Une provision pour moderniser les principaux pôles d'échange aquitains a été inscrite en plus au Contrat de Projet 2007-2013. Le Conseil général interviendra sur les pôles d'échange dont les lignes sont structurantes et qui justifient d'une interconnexion avec le réseau Trans-Gironde. D'ores et déjà plusieurs partenariats sont engagés, notamment sur St André de Cubzac, Biganos, St Jean, à titre d'exemples. En parallèle, le Conseil régional réhabilitera notamment les gares et les haltes TER de St Loubes, de St Emilion, Ste Foy la Grande, Castillon La Réole, Portets, Margaux, Arzac, Cestas, Gazin, Blanquefort, Parempuyre, La Gorp, Bruges ou encore Cérons ou le Teich.

Le Département et la Région coordonnent la réalisation de leur schéma directeur d'accessibilité afin d'offrir les meilleures conditions d'accessibilité sur l'ensemble de la chaîne de transport aux personnes porteuses de handicaps.

Le Département et la Région, en partenariat avec la CUB, conduiront ensemble une réflexion sur les prolongements possibles du tram au-delà des limites de la CUB, en s'appuyant sur l'étude et les travaux de réalisation d'un Tram-train du Médoc, qui reliera par un Transport en Commun en Site Propre la rive droite à partir du pont Lucien Faure, opération inscrite au Contrat de Projets 2007-2013.

Après la mise en œuvre de la tarification sur support billettique Modalis permettant aux abonnés d'utiliser les autocars départementaux ou les trains TER puis le réseau urbain (tram et bus), le Conseil Régional, le Conseil Général et la CUB travaillent ensemble afin d'arriver à une tarification intégrée type « carte orange ». La Région souhaite travailler en partenariat avec le Département, à une intégration tarifaire avec la COBAS en lien avec son réseau TER, à l'horizon 2009.

7- Pour des modes de gouvernance innovants à l'appui d'une démarche de développement durable

La dynamique collective impulsée par le lancement et la mise en œuvre de leurs Agenda 21 respectifs a permis l'expérimentation de nouvelles formes de coopération visant à faciliter la prise en compte des enjeux du développement durable et à assurer la diffusion de ses principes et des bonnes pratiques. La participation active au Conseil Départemental des Agenda 21 locaux, composé de 31 collectivités et des principaux partenaires institutionnels et territoriaux, a facilité ce rapprochement. Un certain nombre de chantiers communs sont menés à ce niveau, en cohérence avec les orientations du Plan Climat Aquitain et les cadres de références nationaux et européens.

- Commande publique responsable : une plateforme et des référentiels communs à l'étude

Les signataires souhaitent aller plus loin dans ce domaine en engageant leurs services à travailler ensemble sur des méthodes et des approches communes dans un souci de cohérence et d'efficacité sur le terrain. Il s'agit notamment de développer des référentiels communs dans les domaines de l'éco-construction (éco-conception, éco-réhabilitation, éco-conditionnalité, éco-quartiers, éco-zones, clause sociale...) et des achats responsables (verts, éthiques et équitables). Il s'agit également d'étudier la création de plates-formes d'échanges dont la première pourra être une plateforme commune de la commande publique responsable, ouverte également à d'autres collectivités.

- Education pour le développement durable et Agenda 21 scolaires

Les signataires s'engagent pour l'éducation au développement durable pour tous les publics dans le cadre de la décennie de Unesco pour l'Education en faveur du Développement Durable 2005-2015. Concernant les publics scolaires, ils coordonnent leurs actions en faveur de la pédagogie pour le développement en faveur des élèves des écoles, des collèges et des lycées. Ils assurent, en mettant les élèves au cœur de leurs dispositifs, la cohérence et la démarche de progression aux différents temps de scolarisation des enfants et garantissent avec l'Inspection d'Académie et le Rectorat l'implication de toutes les parties prenantes de la communauté éducative dans ces dispositifs concertés.

- Mobilité durable, covoiturage interinstitutionnel

Les signataires s'accordent sur l'objectif de développer les actions en faveur d'une mobilité durable et plus largement sur la nécessaire exemplarité des institutions publiques en la matière. La signature d'une convention interinstitutionnelle sur le co-voiturage s'inscrit dans cette double perspective.

ARTICLE 3- MODALITES D'APPLICATION ET DE SUIVI

Le délai d'application de la convention est fixé à 2007-2013, conformément à la durée du Contrat de projets. Les partenaires s'engagent à la réalisation des actions et programmes déclinés dans la convention et son annexe financière.

Le caractère prioritaire de ces actions est reconnu par chaque partenaire dans le cadre des programmations annuelles.

Les engagements financiers de chacune des parties seront subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires dans les budgets du Conseil régional et du Conseil général.

Modalités de mise en œuvre

Pour les opérations qui le nécessiterait, des conventions particulières d'application seront établies en tant que de besoin.

Des modifications éventuelles, des engagements complémentaires pourront être proposés dans le cadre d'avenants à la convention.

Une révision à mi-parcours sera effectuée.

Des groupes techniques pourront être mis en place pour chaque volet afin de préciser les modalités de mise en œuvre des actions relevant de la présente convention.

Suivi de la convention

Un bilan annuel sera dressé, permettant d'apprécier l'état d'avancement des projets et l'engagement financier des partenaires.

Un Comité de suivi co- présidé par le Président de la Région Aquitaine et le Président du Département de la Gironde, ou leurs représentants, examinera l'exécution de la présente convention.

Il se réunira au moins une fois l'an pour étudier le bilan de l'année n-1 des engagements de chacun des partenaires. A cette occasion, une information sur l'état d'avancement des opérations en cours ou de celles devant faire l'objet d'un engagement dans l'année en cours pourra également lui être présenté.

Modalités de publicité et d'information

Mention sera faite de la procédure contractuelle sur toutes les publicités relatives aux opérations concernées par la présente convention.

En particulier, un bandeau ou registre supérieur sera placé sur les panneaux d'information de chantier avec la mention "Convention d'objectifs 2007-2013 Conseil Régional d'Aquitaine - Conseil général de la Gironde", ainsi que les logotypes du Conseil Régional et du Conseil général et des autres financeurs, conformément à leurs chartes graphiques respectives.

REOULE

Pour les opérations relevant du Contrat de Projets 2007 – 2013, le bandeau de registre supérieur placé sur les panneaux d'information de chantier comportera la mention "CONTRAT DE PROJETS ETAT- REGION" ainsi que les logotypes de l'Etat, du Conseil Régional, et des co-financiers tel que le Département, conformément à leurs chartes graphiques respectives.
Le panneau explicitera le montant de l'opération concernée ainsi que les montants des participations, de chacun des partenaires financiers de l'opération.

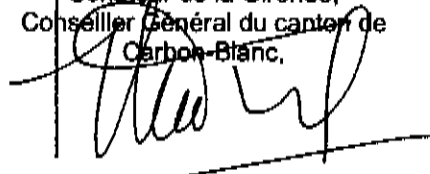
Fait à Bordeaux, le

Le Président du Conseil régional
d'Aquitaine,
Député,



Alain ROUSSET

Le Président du Conseil Général
de Gironde,
Sénateur de la Gironde,
Conseiller Général du canton de
Carbon-Blanc,



Philippe MADRELLE

